

COMMUNE DE NOYELLETTE

Compte rendu de la séance du 26 juin 2021

La séance ouverte à 10h00 et close à 12h30 .

Ordre du jour:

La préfecture autorise les réunions des organes délibérants, dans le respect des gestes barrières et à huis clos, afin de maintenir le bon fonctionnement des communes, notamment les prises de décisions économiques.

REUNION DE CONSEIL A HUIS CLOS en raison de la crise sanitaire. Merci de venir avec un masque de protection, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dans la salle.

Merci de nous prévenir en cas d'absence, afin d'assurer le quorum (1/2 des membres). Les élus absents peuvent établir un pouvoir à remettre à un élu présent (1 pouvoir maximum par élu).

- Présentation Mme Devynck
- Modification statutaire du SIVU
- Pacte de gouvernance des Campagnes de l'Artois
- 14 juillet 2021
- Estimation des travaux voirie
- Salle des fêtes
- Voisins Vigilants
- Questions diverses

Présents : Nadine VENDEVILLE, Sylvain DEBERLES, Anne-Sophie LARIVIERE, Anne-Marie LEBRAN, Alice LEGRAND, Aurore COUPPE, Maryline BOLIN, Antoine DOMANIECKI

Absents : Agnès PEZZA, Vincent PUCHOIS

Représentés : Guillaume COLLIEZ

Délibérations du conseil:

Convention de mise à disposition Mme Mélanie DEYNCK (DE 2021 33)

La séance ouverte, Madame le Maire expose que suite à la décision prise par le Conseil Municipal en séance du 27 avril 2021, elle a recruté Mme Mélanie LEGRAND sur le poste de secrétaire de mairie. Elle informe les modalités de ce recrutement à savoir une mise à disposition régie par convention entre la collectivité de Sainghin-en-Weppes et celle de Noyelle à compter du 8 juillet 2021. Cette convention prendra fin à terme le 28 février 2022 et le recrutement se poursuivra par voie de mutation.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

Modification statutaires du SIVU (DE 2021 34)

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal de la délibération du Conseil d'Administration du SIVU du Gy du 29 avril 2021 concernant un avenant à l'arrêté du 9 janvier 2003 des statuts du SIVU suite à sa création ; ces modifications devant être soumises

au vote des assemblées délibérantes des collectivités membres dans le délai de trois mois. Cet avenant concerne la prise en charge financière du SIVU concernant l'entretien des équipements et la rénovation des bâtiments publics mis à disposition par les communes pour le regroupement pédagogique intercommunal.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en date du 27 mars 2021, celui-ci s'était déjà prononcé pour le maintien des statuts tels qu'ils avaient été votés en 2003 et contre toute modification ; et que l'art L212.4 du code de l'éducation précise que "la commune a la charge des écoles publiques".

Elle indique également que lors de la réunion de Conseil d'administration du SIVU du 29 avril 2021, cette délibération modificative a été adoptée par 7 voix pour et 5 contre (dont 2 des membres du Conseil Municipal de Noyellette). Elle ajoute que de plus, il faut penser à certaines communes qui pourraient être amenées à supporter un surcroît de coût des dépenses à hauteur de 50% du nombre d'habitants sans pour autant avoir d'école et d'élèves scolarisés au sein du SIVU

Madame le Maire demande au conseil municipal sa position par rapport à cette délibération.

Après délibération, le conseil municipal, unanime, refuse cet avenant de modification statutaire du SIVU.

Pacte de Gouvernance de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois (DE 2021 35)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Pacte de Gouvernance de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois pour le mandat 2020-2026, dans le cadre législatif de la loi "Engagement et Proximité" .

Elle ne refait pas relecture du projet, chaque membre en ayant été destinataire et l'ayant déjà étudié avant la séance, néanmoins elle retrace tous les points un par un.

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité le rejet de ce projet de Pacte de Gouvernance de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Fête Nationale 2021 (DE 2021 39)

Madame le Maire propose au conseil municipal de discuter de ce qu'ils souhaiteraient mettre en place pour la commémoration de la fête nationale du 14 juillet.

Elle évoque avec les conseillers les diverses propositions possibles pouvant être mises en place et rappelle l'importance de se retrouver et de recréer du lien social en ces temps difficiles de crise sanitaire

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'organiser, à partir de 19 heures le mardi 13 juillet 2021, les activités suivantes :

- Rassemblement devant le monument aux morts / dépôt de gerbe
- Pot de l'amitié
- Diverses animations autour d'un buffet campagnard offert par le maire et les adjoints, dans le respect et l'application des règles sanitaires.

Travaux de voirie communale (DE 2021_40)

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commission des chemins s'est réunie le 30 avril 2021 afin de faire un état des lieux de l'état actuel de la voirie et lister tous les points nécessitant des interventions (caniveaux, avaloirs, trottoirs, trous et déformations de chaussée et des chemins DeLattre et des Quatre Vents, bordurations, réfection des différentes chaussées en enrobés...). Le problème récurrent de l'évacuation d'eau au niveau du cimetière a également été évoqué et sera corrigé par la réalisation d'un puits d'infiltration. La commission souhaite par ailleurs la réalisation de dérasement au niveau des deux chemins susnommés.

Trois entreprises ont été contactées, seules deux ont répondu : Balestra TP (Avesnes-le-Comte) et Duffroy TP (Saint pol sur Ternoise).

Aux vues des devis présentés par Mme le Maire et son premier adjoint et des analyses des prestations fournis, le conseil municipal a choisi à l'unanimité le devis de l'entreprise Balestra TP pour un montant HT de 15907,85€.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'ajouter 3 points sujets à délibérations.

Demande de subvention de l'association ADN Asso (DE 2021_36)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de soutien municipal de la part de l'association ADN Asso ayant pour projet d'ouvrir avant septembre 2021 une épicerie participative sur la commune de Wanquetin : l'Epi des ADéNautes.

Elle leur présente le projet et le fonctionnement de cette épicerie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'octroyer à l'association une subvention de 20€.

Proposition d'achat de calculatrices pour la classe de CM2 de Noyellette (DE 2021_37)

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de doter la classe de CM2 de Noyellette de 20 calculatrices.

En effet Mme BATORI Isabelle a fait part de l'intérêt pédagogique pour les élèves de pouvoir se familiariser avec cet outil avant l'entrée au collège.

Mme BATORI a présenté un devis pour 20 calculatrices à hauteur de 187,40€ HT (224,88€ TTC), et précisé que ces calculatrices resteraient à l'école.

Mme le Maire demande l'accord du conseil municipal qui valide à l'unanimité l'achat de ces calculatrices.

Illuminations de Noël (DE 2021_38)

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'achat d'illuminations pour les fêtes de fin d'années qui seront installées dans un premier temps sur les nouveaux éclairages à led pour la partie de la commune bénéficiant déjà de l'enfouissement du réseau, ainsi que sur la route départementale.

Elle indique également que ces décorations se poursuivront par la suite sur le reste de la commune après la deuxième phase d'enfouissement.

Elle présente aux membres du conseil les modèles d'illuminations retenues (suivant leur hauteur et largeur) par ses adjoints et elle-même, et leur propose de valider ces choix ou de faire d'autres propositions éventuelles. Le coût approximatif de cet investissement serait de 4300€ HT (dans l'attente du nouveau catalogue 2021 Rexel) pour onze décorations.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition de Madame le Maire autant sur le choix des modèles que sur la décision d'achat.

Autres sujets ne nécessitant pas de délibérations :

Dispositif Voisins vigilants

Mme le maire a contacté la gendarmerie d'Avesnes-le-Comte afin de convenir d'une date de rendez-vous pour une présentation du dispositif aux élus et à la population sous forme de réunion publique. Le conseil municipal a pris note de la date fixée au 25 septembre 2021 matin

Aménagement de l'aire de manoeuvre à la citerne incendie rue du pont

Suite à l'accord de principe validé en conseil municipal le 27 avril 2021, Mme le Maire informe qu'elle a réceptionné et accepté entre temps le devis pour un montant de 2207,60€ HT de l'entreprise Balestra TP.

Suivi de consultation pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes

Mme le Maire rappelle au conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie les 5 et 11 mai 2021 avec le bureau d'étude Enerconcet et Mr QUESNOY de la FDE. Enerconcept a pris en considération les observations faites et demandé de trouver un bureau de contrôle technique et un bureau de coordination sécurité.

La commission a reçu 4 propositions pour le contrôle technique et a retenu le bureau VERITAS dont les prestations s'élèvent à 1600€ HT pour 3 mois, ainsi que 4 propositions pour le coordinateur et a retenu CSPS CONSULTING dont les prestations s'élèvent à 990€ HT pour 3 mois.

Fait à Noyellette, le 26/06/2021

N. VENDEVILLE, Maire

Mr DEBERLES Sylvain Mme LARIVIERE Anne-Sophie Mme LEGRAND Alice

Mr COLLIEZ Guillaume Mme COUPPE Aurore Mme LEBRAN Anne-Marie

Mme BOLIN Maryline Mr DOMANIECKI Antoine